

La création de nouvelles variétés végétales implique d'abord l'inventaire et la sélection du matériel génétique, suivi de l'observation et du croisement d'écotypes pour combiner des caractères souhaitables. Après la première génération (F1) homogène, la deuxième génération (F2) montre une grande diversité, permettant le début de la sélection selon des critères précis. Des autofécondations successives (jusqu'à F5) stabilisent les lignées, suivies d'essais agronomiques et technologiques en différents contextes. Pour les hybrides, l'aptitude à la combinaison est également évaluée. Après stabilisation (F5 à F8) et épuration, la variété est soumise au CTPS pour évaluation (VAT et DHS) durant deux à trois ans avant inscription au catalogue officiel et commercialisation sous forme de semences certifiées.